

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0120**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Dégradations dans les installations sportives : grille tarifaire |
|----------------|--|

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La ville du Puy-en-Velay assure la gestion de nombreux équipements sportifs. Ces derniers sont fréquentés par des particuliers, des établissements scolaires, des clubs et diverses institutions. Les usagers sont globalement respectueux des installations mais des dégradations sont parfois constatées sans que la collectivité puisse en faire supporter la charge aux responsables, lorsqu'ils sont identifiés.

Afin d'y remédier il est proposé de mettre en place une grille tarifaire jointe à la présente délibération.

Délibération n° DEL_2026_0120 du mercredi 10 juin 2026

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Villages - Sport du 28/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place d'une grille tarifaire relative aux dégradations dans les installations sportives municipales,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'application de la grille tarifaire relative aux dégradations dans les installations sportives municipales.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026